

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 44319 A1

(51) Cl. internationale :
A45F 5/00

(43) Date de publication :
30.06.2020

(21) N° Dépôt :
44319

(22) Date de Dépôt :
21.12.2018

(71) Demandeur(s) :
**Université internationale de Rabat, PARC TECNOPOLIS RABAT-SHORE CAMPUS
UNIVERSITAIRE UIR ROCADE RABAT-SALE 11100 (MA)**

(72) Inventeur(s) :
Benabdellah Abdellatif ; Laalimi sohaib ; Mechtati Mohamed ; Laghmich elhassan

(74) Mandataire :
BOUYA MOHSINE

(54) Titre : **Support corporel portable permettant de réduire l'effort physique sur les bras
au moment de prière**

(57) Abrégé : Cette invention permet de réduire l'effort physique sur les bras en portant le coran
lors de la prière, à l'aide d'un dispositif porté par l'utilisateur qui supporte un appareil mobile.

Abrégé :

Cette invention permet de réduire l'effort physique sur les bras en portant le coran lors de la prière, à l'aide d'un dispositif porté par l'utilisateur qui supporte un appareil mobile.

Description :

Support corporel portable permettant de réduire l'effort physique sur les bras au moment de prière

Domaine Technique :

[001] La présente invention concerne le domaine des accessoires vestimentaires

Technique antérieure :

[002] Les personnes qui prient, quelquefois ont besoin de tenir le coran pendant une longue durée. Ceci engendre une fatigue extrême des bras en raison du poids du livre.

Exposé de l'invention :

[003] Dans cette perspective, cette invention permet de réduire l'effort physique sur les bras lors de la prière, à l'aide d'un dispositif porté par l'utilisateur qui contient un support pliable d'un appareil mobile défilant un coran numérique.

[004] Le but est de créer un support pouvant être porté sur le corps autour de la partie supérieure du corps, permettant aux personnes d'effectuer la lecture pendant la prière.

[005] Ce dispositif est constitué d'une partie vestimentaire qui se met sur les épaules, où l'utilisateur introduit ses bras à partir de deux ouvertures. Ces deux ouvertures sont liées à une ceinture dorsale. De plus, Le dispositif contient une partie « support » qui est solidaire à la partie vestimentaire. Elle est constituée d'un repose poitrine, et un support d'appareil mobile

[006] Le support peut être réglé en angle de vue à travers une liaison pivot avec ressort de rappel et une butée réglable pour assurer à l'utilisateur une meilleure vision au moment de la lecture.

[007] Le support glisse sur deux tiges munies des billes qui lui permettent de régler la distance désirée pour assurer une meilleure vision également.

[008] Le support est muni d'un système « push to open » pour assurer une flexibilité et une rapidité au moment de l'utilisation. A l'état initiale le support de l'appareil est fermé (à rekoue et sejour). Quand l'utilisateur souhaite visualiser son appareil, il appuie sur le support ainsi ce

dernier tourne grâce le ressort de rappel jusqu'à atteindre la fin de sa course. L'appareil se positionne ainsi en face de l'utilisateur.

[009] Dans les dessins qui illustrent l'invention,

La FIGURE 1 est une vue en perspective du dispositif porté par l'utilisateur

La FIGURE 2 est une vue en perspective du dispositif

[010] En se référant aux dessins, on verra que le dispositif (0) porté par l'utilisateur (8) est constitué d'une partie vestimentaire qui se met sur les épaules, où l'utilisateur introduit ses bras à partir de deux ouvertures (1). Ces deux ouvertures sont liées à une ceinture dorsale (2).

La deuxième partie solidaire à la première partie, est constitué d'un repose poitrine (3), et un support (4) d'appareil mobile (7). Le support peut être réglé en angle à travers une liaison pivot (5) avec ressort de rappel et une butée réglable. Le support glisse sur deux tiges (6) munies des billes qui lui permettent de régler la distance désirée entre l'utilisateur et son appareil.

Revendications :

1. Support corporel portable pour réduire l'effort physique sur les bras au moment de prière caractérisé en ce qu'il est composé d'une partie vestimentaire et une partie supportant un appareil mobile.
2. Support corporel portable pour réduire l'effort physique sur les bras au moment de prière selon la revendication 1 caractérisé en ce que la partie vestimentaire se met sur les épaules, où l'utilisateur (8) introduit ses bras à partir des deux ouvertures (1). Ces deux ouvertures sont liées à une ceinture dorsale (2).
3. Support corporel portable pour réduire l'effort physique sur les bras au moment de prière selon la revendication 2 caractérisée en ce que la partie support est attachée à la partie vestimentaire, et elle est constituée d'un repose poitrine (3), et un support (4) d'appareil mobile (7).
4. Support corporel portable pour réduire l'effort physique sur les bras au moment de prière selon la revendication 3 caractérisé en ce que Le support mobile (4) peut être réglé en angle à travers une liaison pivot (5) avec ressort de rappel et une butée réglable. Le support glisse sur deux tiges (6) munies des billes qui permettent de régler la distance désirée entre l'utilisateur et son appareil mobile.

Dessins :

Fig. 1

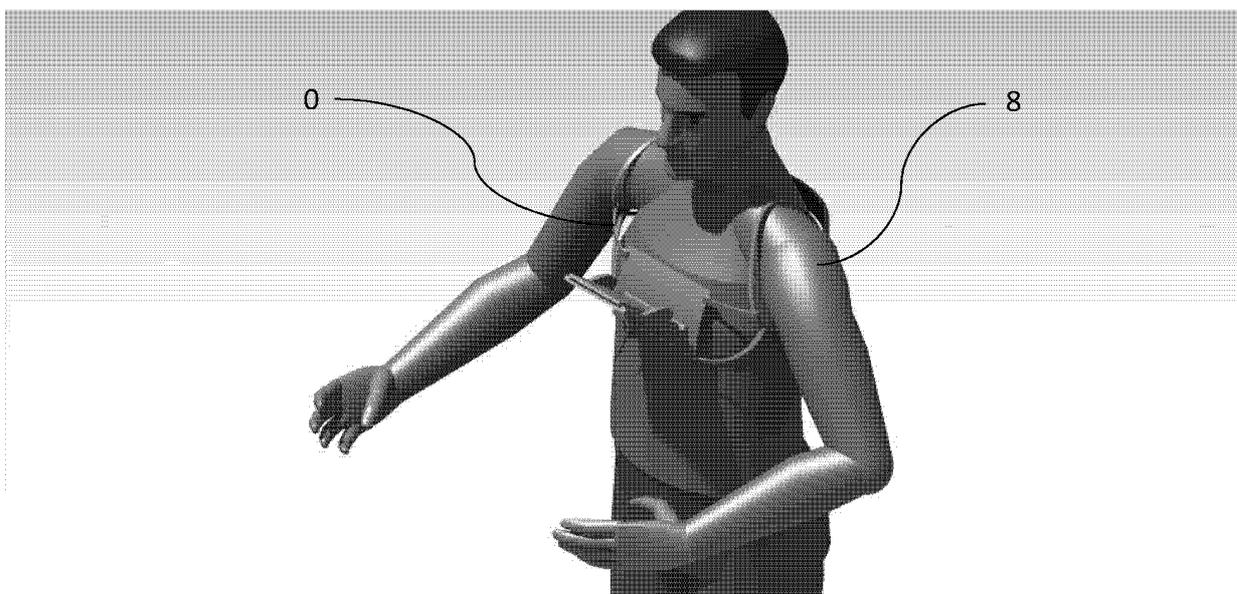
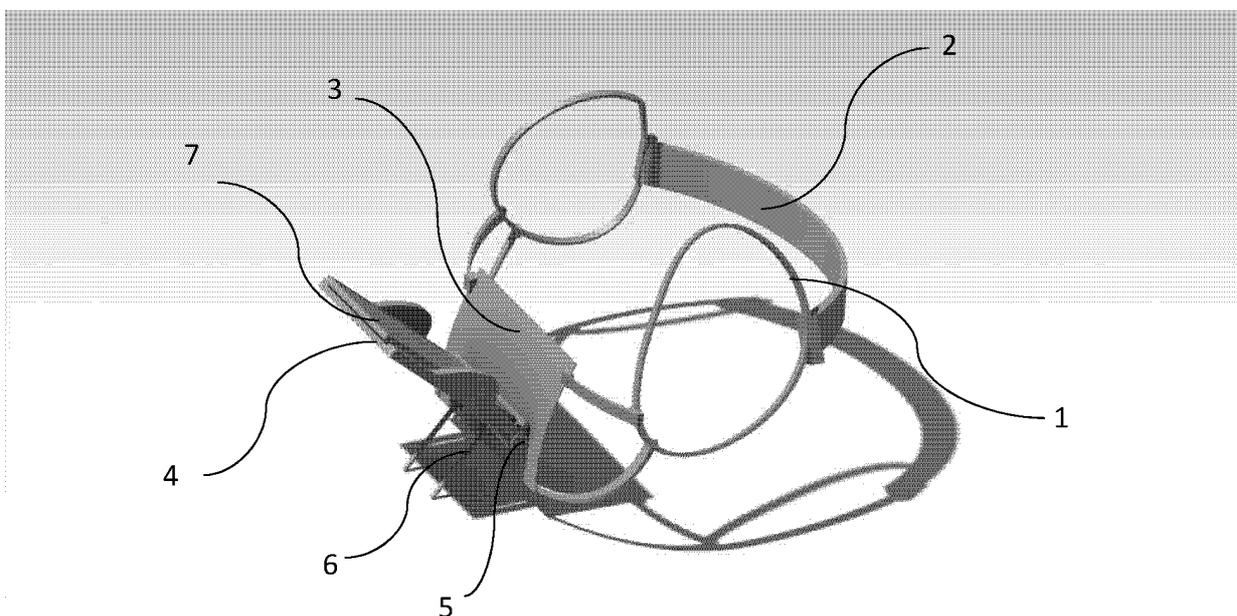


Fig. 2





**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée
par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 44319	Date de dépôt : 21/12/2018
Déposant : Université internationale de Rabat	
Intitulé de l'invention : Support corporel portable permettant de réduire l'effort physique sur les bras au moment de prière	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté <input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications exclues de la brevetabilité <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
Examineur: BRINI Abdelaziz	 Date d'établissement du rapport : 06/05/2019
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales**Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
2 Pages
- Revendications
4
- Planches de dessin
2 Pages

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : A45F5/00

CPC : A45F5/00

Plateformes et bases de données électroniques de recherche :

EPOQUENET, WPI

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	WO2015164945(A1) ; KIELLAND PETER J [CA] ; 05-11-2015 Document en entier	1-4
X	FR2867958(A1) ; BONNAN COLA MATHIAS [FR] ; 30-09-2005 Document en entier	1-4
X	US6006970(A) ; PIATT JOHN ALLEN [US] ; 28-12-1999 Document en entier	1-4
A	WO2011131861(A1) ; PELLENC SA [FR] ; 27-10-2011 Document en entier	1-4

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle**

Nouveauté	Revendications aucune Revendications 1-4	Oui Non
Activité inventive	Revendications aucune Revendications 1-4	Oui Non
Application Industrielle	Revendications 1-4 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : WO2015164945(A1)

D2 : FR2867958(A1)

D3 : US6006970(A)

1. Nouveauté

Le document D1 décrit un support corporel portable d'ordinateur, lequel support permet un accès amélioré au clavier virtuel d'une tablette électronique par l'acheminement de la sangle de cou autour de la périphérie externe de l'ordinateur. Selon les figures (1-4, 13 et 14), ledit support corporel comprend une partie vestimentaire et une partie supportant un appareil mobile (tablette ou ordinateur).

L'utilisation dudit support corporel portable lors de la prière n'est pas limitatif. Par conséquent, l'objet de la revendication 1 n'est pas nouveau et n'implique pas d'activité inventive conformément aux articles 26 et 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Les revendications dépendantes 2-4 ne semblent pas contenir de caractéristiques additionnelles qui, combinées aux caractéristiques de l'une quelconque des revendications auxquelles elles se rapportent, répondent aux exigences en ce qui concerne la nouveauté et/ou l'activité inventive conformément à l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Application industrielle

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.